PÉRIGUEUX ÉPÉE

CHARTE DE BONNE CONDUITE DES JEUNES

Je m’engage

- A respecter les règles de vie établies et notamment : le respect des horaires, du programme, ainsi que l’utilisation raisonnée du téléphone portable ;
- A ne pas quitter la salle sans autorisation ;
- A ne jamais mettre en danger autrui ou moi-même ;
- A avoir un comportement respectueux envers les autres participants, l’équipe d’animation et les tiers ;
- A éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement de la séance ;
- Également à respecter le matériel, les objets personnels de mes camarades ;
- A participer activement à la vie quotidienne du club ;
- A respecter une interdiction totale de fumer ;
- A ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre ;
- A ne pas détenir de la drogue, à ne pas en acheter et à ne pas en consommer ;
- A ne pas détenir d’alcool, à ne pas en acheter et à ne pas en consommer.